



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesures pour accompagner les travailleurs en situation de handicap psychique

Question écrite n° 15524

Texte de la question

M. Damien Adam interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées sur les mesures qui pourraient accompagner les travailleurs en situation de handicap psychique, notamment les personnes atteintes de trouble du stress. Pour rappel, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées de 2005 reconnaît officiellement les troubles psychiques comme pouvant être à l'origine d'un handicap. Du fait de ces troubles, un certain nombre de personnes se trouvent en effet en situation de handicap dans leur vie professionnelle. Ces troubles sont à l'origine de nombreuses difficultés dans leur évolution dans le monde du travail, alors que ces personnes expriment souvent l'envie ou le besoin de travailler. La prise de conscience de ces difficultés doit être accompagnée de mesures concrètes pour favoriser le travail de ces personnes. Ainsi, il lui demande quelles mesures elle compte mettre en œuvre pour favoriser le travail des personnes en situation de handicap psychique.

Données clés

Auteur : [M. Damien Adam](#)

Circonscription : Seine-Maritime (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15524

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Solidarités, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 décembre 2018](#), page 11985

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)